

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 24 juin le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr GRIGIS Vincent, Mr VINSON Denis, Mr Jean -Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé

Absentes et excusées : Mme ODOIX Raymonde  
Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 09

Date de convocation : 17/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

### RETROCESSION PARCELLES VOIRIE FONCIPROM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 796 du code rural

Vu l'engagement de cession des espaces communs pris par le lotisseur (pièce jointe N°1)

Mr Le Maire de Notre Dame de l'Osier, explique au conseil La Société dénommée FONCIPROM 155 chemin du Gorgeat 38140 Renage représentée par Monsieur Laurent SALVAIA, agissant en sa qualité de Directeur Général, identifiée au SIREN sous le numéro 790866297 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE, s'engage à réaliser une cession des espaces communs (voiries, réseaux, espaces libres) à la commune de Notre Dame de l'Osier.

Les parcelles C989, C990 et C991 d'une surface totale de 00ha 09a74ca seront cédées par le lotisseur à l'euro symbolique avec dispense de règlement.

Leur valeur vénale a été fixée à la somme de 500 €.

Dans cette opération, les frais d'acte, ainsi que les frais d'état des risques, sont à la charge du vendeur.

Après examen du dossier et suite aux délibérations, le Conseil Municipal accepte cette transaction, et autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance  
Michel CARRIER



PJ n° 1

Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le **MODIFICATIF AU DOSSIER**

ID : 038-213802788-20250624-D2025\_41-DE



**COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-L'OSIER**  
Section C « Combe Bougey »

*Ce document annule et  
remplace l'engagement du  
lotisseur PA.12 du 20/12/2021*

# LOTISSEMENT « Le Hameau des Prés »

## ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

En application de l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme,

**Je soussignée :**

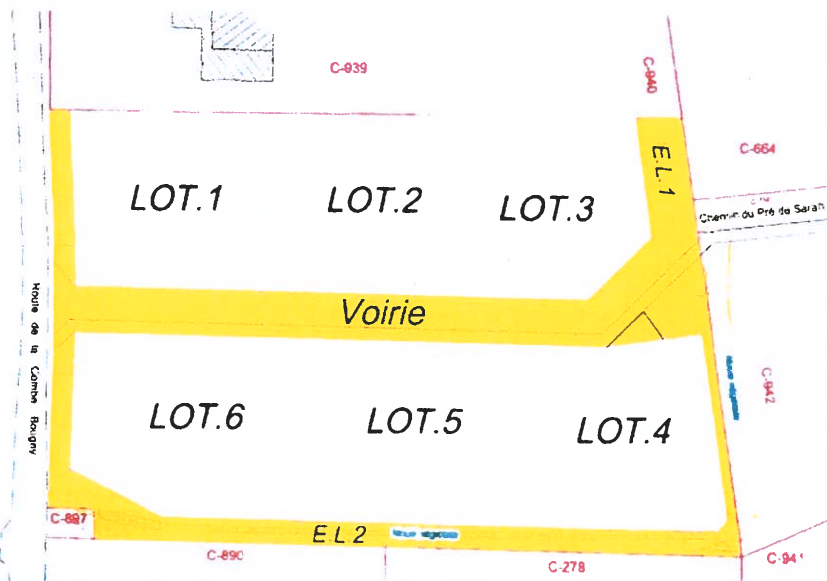
**Société FONCIPROM** par Michel SALVAIA

Lotisseur du terrain cadastré : Commune de NOTRE-DAME-DE-L'OSIER,  
"Combe Bougey", section C parcelle n°896

**M'engage :**

A réaliser une cession des espaces communs (voirie, réseaux et espaces libres), à la Commune de NOTRE-DAME-DE-L'OSIER (trame jaune sur schéma ci-dessous)

Par conséquent aucune Association Syndicale ne sera créé.



Fait le 20 décembre 2021

Modifié le 21 avril 2022

Le Lotisseur :

MAITRE D'OUVRAGE :



**FONCIPROM**

155 Chemin du Gorgeat  
38140 RENAGE

GEOMETRE :



**Géomètre Expert**

Le Centralis  
324, Avenue de Romans  
38160 SAINT MARCELLIN  
Tel : 04 76 38 02 17

SG2104385

Lotissement « Le Hameau des Prés »

Page 1 sur 1

ABS